

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-24

CONTRACTUALISATION N°2 ENTRE LA COMMUNE DE CANALS ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de Canals sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 715 857,92 € H.T. et composé conformément au tableau ci-après :

Nature des opérations		Dépenses éligibles H.T.	Taux	Subventions
<u>Bâtiments communaux</u>				
1.Réfection des toitures d'un bâtiment	1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
2.Réfection des toiture d'un bâtiment	2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
3.Mise hors d'air d'un bâtiment	1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
4.Mise hors d'air d'un bâtiment	2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
5.Restructuration de l'étage de la mairie	1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
6.Restructuration de l'étage de la mairie	2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
7.Réfection des façades de la mairie	1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
8.Réfection des façades de la mairie	2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
9.Réparation d'un bâtiment	1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
10.Réparation d'un bâtiment	2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles H.T.	Taux	Subventions
11. Annexes (vestiaires, rangement) à la mairie 1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
12. Annexes (vestiaires, rangement) à la mairie 2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
13. Création du secrétariat de la mairie 1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
14. Création du secrétariat de la mairie 2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
15. Aménagement des archives et du cadastre 1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
16. Aménagement des archives et du cadastre 2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
17. Mise aux normes d'un bâtiment au parc 1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
18. Mise aux normes d'un bâtiment au parc 2 Tr	13 820 €	31,20%	4 311 €
19. Accessibilité à la mairie 1 Tr	17 500 €	31,20%	5 460 €
20. Accessibilité à la mairie 2 Tr	17 500 €	31,20%	5 460 €
21. Création salle de réunions au rez-de-chaussée 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
22. Création salle de réunions au rez-de-chaussée 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
23. Création de la salle du Conseil et des mariages 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
24. Création de la salle du Conseil et des mariages 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
25. Création d'une salle dans le pigeonnier 1 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
26. Création d'une salle dans le pigeonnier 2 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
27. Aménagement d'une salle à usage multiple 1 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
28. Aménagement d'une salle à usage multiple 2 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
<u>Urbanisme et environnement</u>			
29. Achat d'un bâtiment pour y transférer la mairie	95 000 €	31,20%	29 640 €
30. Embellissement des abords du lavoir	10 500 €	31,20%	3 276 €
<u>Education</u>			
31. Création d'une salle de classe dans l'ancienne mairie	24 000 €	50 %	12 000 €
32. Réfection de la toiture de la cantine 1 Tr	15 250 €	50 %	7 625 €
33. Réfection de la toiture de la cantine 2 Tr	9 607 €	50 %	4 803 €
SUBVENTION GLOBALISEE			202 211 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	715 857,92 €
Dépense subventionnable H.T.	618 677,00 €
Subvention globalisée	202 211,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/ coût H.T.)	28 %

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **67 403 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **67 404 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **67 404 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Canals ;
- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles, du Budget Départemental ci-après :

Opération	Article	Sous fonction	Montant
1 à 20	204 14 37	74	97 443 €
21 à 28	204 14 36	74	47 424 €
29	204 14 31	72	29 640 €
30	204 14 34	74	3 276 €
31	204 146	21	12 000 €
32 à 33	204 145	21	12 428 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 janvier 2007

CP 07/01-24

**CONTRACTUALISATION N°2 ENTRE LA COMMUNE DE
CANALS ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement pour la réalisation d'un programme estimé à 715 857,92 € HT à conclure avec la commune de Canals ;
- Accorde à la commune de Canals une subvention globalisée de 202 211 € payable en trois annuités (la première de 67 403 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 67 404 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 67 404 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations		Dépenses éligibles H.T.	Taux	Subventions
<u>Bâtiments communaux</u>				
1.Réfection des toitures d'un bâtiment	1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
2.Réfection des toiture d'un bâtiment	2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
3.Mise hors d'air d'un bâtiment	1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
4.Mise hors d'air d'un bâtiment	2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles H.T.	Taux	Subventions
5.Restructuration de l'étage de la mairie 1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
6.Restructuration de l'étage de la mairie 2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
7.Réfection des façades de la mairie 1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
8.Réfection des façades de la mairie 2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
9.Réparation d'un bâtiment 1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
10.Réparation d'un bâtiment 2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
11.Annexes (vestiaires, rangement) à la mairie 1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
12.Annexes (vestiaires, rangement) à la mairie 2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
13.Création du secrétariat de la mairie 1 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
14.Création du secrétariat de la mairie 2 Tr	15 500 €	31,20 %	4 836 €
15.Aménagement des archives et du cadastre 1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
16.Aménagement des archives et du cadastre 2 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
17.Mise aux normes d'un bâtiment au parc 1 Tr	15 500 €	31,20%	4 836 €
18.Mise aux normes d'un bâtiment au parc 2 Tr	13 820 €	31,20%	4 311 €
19.Accessibilité à la mairie 1 Tr	17 500 €	31,20%	5 460 €
20.Accessibilité à la mairie 2 Tr	17 500 €	31,20%	5 460 €
21.Création salle de réunions au rez-de-chaussée 1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
22.Création salle de réunions au rez-de-chaussée 2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
23.Création de la salle du Conseil et des mariages1Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
24.Création de la salle du Conseil et des mariages2Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
25.Création d'une salle dans le pigeonier 1 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
26.Création d'une salle dans le pigeonier 2 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
27.Aménagement d'une salle à usage multiple 1 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
28.Aménagement d'une salle à usage multiple 2 Tr	19 000 €	31,20%	5 928 €
<u>Urbanisme et environnement</u>			
29.Achat d'un bâtiment pour y transférer la mairie	95 000 €	31,20%	29 640 €
30.Embellissement des abords du lavoir	10 500 €	31,20%	3 276 €
<u>Education</u>			
31.Création d'une salle de classe dans l'ancienne mairie	24 000 €	50 %	12 000 €
32.Réfection de la toiture de la cantine 1 Tr	15 250 €	50 %	7 625 €
33.Réfection de la toiture de la cantine 2 Tr	9 607 €	50 %	4 803 €
SUBVENTION GLOBALISEE			202 211 €

- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat au nom et pour le compte du département ;

- Impute les dépenses correspondantes de la façon suivante :

Opération	Article	Sous fonction	Montant
1 à 20	204 14 37	74	97 443 €
21 à 28	204 14 36	74	47 424 €
29	204 14 31	72	29 640 €
30	204 14 34	74	3 276 €
31	204 146	21	12 000 €
32 à 33	204 145	21	12 428 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,